

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales s'appliquent de façon exclusive entre l'utilisateur professionnel (ci-après l'Intervenant) et la société à responsabilité limitée STA IN CASA, au capital social de 500 €, sise 1160 Lieudit Lamajone, 20290 LUCCIANA, inscrite au RCS de BASTIA, sous le numéro 933 412 199 (ci-après « STA IN CASA ») représentée par son dirigeant en exercice spécialisée dans la mise à disposition d'une plateforme de mise en relation dans le secteur du service à la personne, ci-après dénommé la « Plateforme ».

La Plateforme et le portail www.pro.sta-in-casa.com mis en place par STA IN CASA mentionne les informations suivantes :

- Mentions légales permettant une identification précise de STA IN CASA,
- Fonctionnalités du service numérique,
- Présentation des caractéristiques essentielles de la Plateforme,
- Indication en euros du prix d'abonnement de la Plateforme et de tous frais,
- Indication des modalités de paiement et d'exécution,
- Durée de validité de l'offre ou du prix.

L'ensemble de ces informations est présenté en langue française. L'Intervenant déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales.

L'utilisation de la Plateforme est exclusivement régie par les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées « CG »), à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, documentations commerciales émanant de STA IN CASA, qui ne sont donnés qu'à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative.

En conséquence, le fait de créer un compte sur la Plateforme implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Intervenant et ce, malgré toute stipulation contraire (réputée dépourvue de valeur et inapplicable) figurant sur les conditions générales d'achat ou sur tout document émanant de l'Intervenant. Aucune condition particulière ou contraire ne peut prévaloir sur les présentes CG quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de STA IN CASA, sauf acceptation expresse et écrite de sa part.

Table des matières

PRÉAMBULE.....	1
Article 1 DÉFINITIONS	3
Article 2 INTEGRALITE	4
Article 3 OBJET	4
Article 4 DESCRIPTION DE LA PLATEFORME	4
Article 5 FORMATION DU CONTRAT	4
5.1 Création d'un compte.....	4
5.2 Conditions financières.....	5
Article 6 PREUVE DE LA TRANSACTION.....	5
Article 7 PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT.....	5
Article 8 PRIX ET DISPONIBILITE INDICUES PAR L'INTERVENANT.....	5
Article 9 PRISE DE CONTACT	5
Article 10 OBLIGATIONS DES PARTIES.....	5
10.1 Obligations de STA IN CASA.....	5
10.2 Obligations de l'Intervenant.....	6
Article 11 REFERENCEMENT.....	6
Article 12 COLLABORATION DES PARTIES	6
Article 13 GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE SUR LES SERVICES NUMERIQUES.....	7
Article 14 SERVICE SUPPORT.....	7
Article 15 PROTECTION DES DONNEES	8
15.1 Respect de la réglementation applicable.....	8
15.2 Traitements de STA IN CASA	8
15.3 Localisation et transfert de données.....	8
Article 16 RESPONSABILITE	9
Article 17 DURÉE DE L'ABONNEMENT	9
Article 18 SUSPENSION ET RESILIATION PAR STA IN CASA	9
Article 19 DROIT DE RETRACTATION.....	9
Article 20 CESSION DU CONTRAT.....	9
Article 21 TOLERANCE	9
Article 22 NON-VALIDATION PARTIELLE	10
Article 23 TITRE	10
Article 24 MEDIATION	10
FORMULAIRE DE RETRACTATION.....	10

Article 1 DÉFINITIONS

Les termes et expressions identifiés par une majuscule dans le cadre du présent Contrat auront la signification mentionnée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.

ANOMALIE		Désigne tout dysfonctionnement dégradant l'Utilisation de la Plateforme ou une ou plusieurs de ses fonctionnalités.
INTERVENANT		Désigne la personne physique qui crée un compte sur la Plateforme en qualité de professionnel proposant des prestations de services à la personne, exerçant indépendamment de la Plateforme.
BENEFICIAIRE		Désigne la personne physique qui crée un compte sur la Plateforme pour rechercher des Intervenants et entrer en relation avec eux.
COMPTE		Désigne le compte permettant à l'Intervenant et au Bénéficiaire d'accéder à la Plateforme.
INFORMATIONS CONNEXION	DE	Désigne les données permettant à la Plateforme d'identifier et d'authentifier l'Intervenant et le Bénéficiaire.
INTERNET		Désigne l'ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde.
CONTRAT		Désigne le Contrat. Il est constitué par ordre de priorité décroissante du formulaire de création de compte, de la Documentation, des présentes Conditions Générales et de ses annexes.
ÉVOLUTION		Désigne toute nouvelle version de la Plateforme comprenant une nouvelle fonctionnalité ou une adaptation réglementaire.
GUIDE UTILISATEUR DOCUMENTATION	ET	Désigne tout support décrivant le fonctionnement et les fonctionnalités de la Plateforme et comportant toutes ses indications d'utilisation.
SERVICE NUMERIQUE		Désigne au sens du code de la consommation, un service permettant au consommateur de créer, de traiter ou de stocker des données sous forme numérique ou d'y accéder, ou un service permettant le partage ou toute autre interaction avec des données sous forme numérique qui sont téléversées ou créées par le consommateur ou d'autres Utilisateurs de ce service.
FONCTIONNALITES		Désigne au sens du code de la consommation la capacité d'un service numérique à remplir ses fonctions eu égard à sa finalité.
PLATEFORME		Ensemble des matériels, systèmes d'exploitation, base de données, logiciels formant l'environnement matériel et numérique informatique cohérent, exploitable et conçu pour réaliser les services numériques.
MAINTENANCE		Désigne les prestations de support technique pour les services fournis par STA IN CASA via sa Plateforme.
UTILISATEUR(S)		Désigne l'Intervenant et le Bénéficiaire qui utilisent la Plateforme pour être mis en relation.

Commenté [AS1]: Il s'agit d'un document décrivant les fonctionnalité et le fonctionnement de la Plateforme.

Article 2 INTEGRALITE

Les présentes conditions générales d'utilisation de la Plateforme expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, l'Intervenant est réputé les avoir lues comprises et accepter sans réserve dès lors qu'il utilise la Plateforme et créé un compte.

Les Parties conviennent que les présentes régissent exclusivement leur relation. STA IN CASA se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales applicables dès la mise en ligne, dans les conditions de l'article L.224-33 du Code de la consommation.

Si une condition générale venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la mise en relation en lien avec le service à la personne.

Article 3 OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles STA IN CASA met à disposition la Plateforme aux Intervenants, lesquelles agissent pour les besoins exclusifs de leur activité professionnelle en toute indépendance de STA IN CASA.

Article 4 DESCRIPTION DE LA PLATEFORME

La Plateforme permet aux Intervenants de déposer des annonces et entrer en relation avec des Bénéficiaires. Les fonctionnalités essentielles des services numériques proposés par STA IN CASA sur la Plateforme sont les suivantes :

- Publication d'annonces,
- Mise à disposition d'une messagerie instantanée,
- Création de profil.

Les Intervenants sont informés que l'obligation de STA IN CASA est strictement limitée à la mise en relation des Intervenants et Bénéficiaires. Les Utilisateurs sont libres de contracter ou non et les offres de services ne sont pas contraignantes.

Article 5 FORMATION DU CONTRAT

5.1 Création d'un compte

Pour utiliser les services numériques de la Plateforme, l'Intervenant créé un compte sur la Plateforme en complétant le formulaire dédié, en renseignant :

- Une adresse de courrier électronique,
- Une adresse postale,
- Son nom et prénom,
- Son numéro de téléphone,
- Un mot de passe conforme à la politique de sécurité et de protection des données de la Plateforme,
- Son diplôme ou formation qualifiante pour pratiquer les services proposés.

Commenté [AS2]: 12 caractères min

L'Intervenant ne peut disposer que d'un seul compte et il est tenu de maintenir ces informations à jour. STA IN CASA vérifie la fiabilité de ses informations et se réserve le droit de refuser la création de compte en cas de doute sur les informations fournies ou d'incomplétude de celles-ci. **L'Intervenant est seul responsable des informations fournies.**

Les Informations de connexion sont strictement personnelles sous la seule responsabilité de l'Intervenant. Toute connexion/opération effectuée via les Informations de connexion de l'Intervenant est réputée effectuée par lui. STA IN CASA se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation de la Plateforme par un tiers non autorisé au moyen des Informations de connexion de l'Intervenant.

En cas de perte de ses informations de connexion, l'Intervenant est invité à modifier seul son mot de passe en ligne depuis l'espace de connexion de la Plateforme. Dans ce dernier cas, il sera dirigé vers une interface permettant de saisir un nouveau mot de passe.

En cas de vol des Informations de connexion, l'Intervenant est invité à en informer STA IN CASA par écrit et sans délai.

5.2 Conditions financières

Pour accéder à la Plateforme, l'Intervenant souscrit un abonnement lors de la création du compte. Lors de la souscription, un récapitulatif est affiché à l'Intervenant, mentionnant la nature, le détail des services commandés, leur durée de validité et le prix total toutes taxes comprises. Pour confirmer la souscription, l'Intervenant doit cliquer sur le bouton « payer ». Il est alors invité à choisir et saisir un des moyens de paiement proposés. L'abonnement est activé dès que STA IN CASA obtient la confirmation de paiement. L'Intervenant est notifié sur l'adresse renseignée de la confirmation du paiement. Toute souscription vaut acceptation des prix et descriptions des services disponibles à la vente.

Article 6 PREUVE DE LA TRANSACTION

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de STA IN CASA dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des communications, des souscriptions et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des formulaires de souscription et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

La saisie du moyen de paiement choisi par l'Intervenant et la validation finale de la souscription valent preuve de :

- L'exigibilité des sommes dues au titre du formulaire de souscription,
- Signature et acception expresse de toutes les opérations effectuées conformément aux dispositions de l'article 1366 et 1367 du Code Civil français,
- Conclusion d'un contrat sous forme électronique au sens des articles 1127-1 et 1127-2 du code civil français.

Article 7 PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de souscription est indiqué en euros toutes taxes comprises. Il ne tient pas compte des frais facturés en supplément et indiqués avant la validation de la souscription. Il tient compte de la TVA en vigueur pour la France au jour de la souscription. Le paiement est réalisé par prélèvement mensuel. A aucun moment, les sommes versées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes. Les offres promotionnelles ne sont valables que dans la limite de la durée de validité de l'offre concernée.

STA IN CASA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la souscription. Lors de sa souscription, l'Utilisateur est invité à s'assurer que le prix correspond bien aux prix figurant sur la page actualisée de la Plateforme et non sur une page expirée à laquelle il aurait accédé par une recherche Internet en mode dit « cache ».

Article 8 PRIX ET DISPONIBILITE INDIQUES PAR L'INTERVENANT

Dès lors que l'Intervenant a créé son compte et que celui-ci est actif, il peut renseigner le prix de ses prestations et ses disponibilités dans le respect de la réglementation applicable. L'Intervenant est seul responsable des informations renseignées à ce titre et de leur mise à jour.

La responsabilité de STA IN CASA est strictement limitée à la mise en relation de l'Intervenant avec le bénéficiaire. Les offres sont librement négociées entre l'Intervenant et le Bénéficiaire en dehors de la Plateforme.

Article 9 PRISE DE CONTACT

La Plateforme mise à disposition par STA IN CASA permet uniquement d'entrer en relation avec un Intervenant ou un Bénéficiaire, elle ne permet pas la réservation de prestations en ligne.

Article 10 OBLIGATIONS DES PARTIES

10.1 Obligations de STA IN CASA

Compte tenu de l'état de l'art en usage dans sa profession, STA IN CASA est soumise à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution de ses obligations. STA IN CASA garantit que les fonctionnalités essentielles de la Plateforme sont conformes à sa Documentation disponible en ligne sur la Plateforme. STA IN CASA ne garantit pas que la Plateforme soit exempte de tout défaut ou aléa mais s'engage uniquement à remédier, avec toute la diligence raisonnablement possible, aux dysfonctionnements

Commenté [AS3]: À vérifier dans le tunnel de commande

Commenté [AS4]: Il faut vérifier en ce sens le paramétrage de la messagerie instantanée (nombre de message). Voir si limitation nombre de messages ou envoi de simple de coordonnées.

reproductibles constatés par rapport à la Documentation.

L'Intervenant dégage STA IN CASA de sa responsabilité directe ou d'un quelconque préjudice causé à lui ou à un tiers lié :

- A toute interruption de la Plateforme indépendante du contrôle de STA IN CASA, ainsi qu'à toute interruption du fait d'une opération de maintenance de la Plateforme.
- A une utilisation de la Plateforme non conforme aux dispositions des présentes conditions générales.
- A une incompatibilité des moyens matériels ou logiciels de l'Intervenant avec la Plateforme et notamment l'utilisation de matériels, logiciels, abonnements à des services tiers opérateurs non suffisants, non compatibles, abusifs ou illicites.
- A tout incident ou interruption de l'accès à la Plateforme causé par une panne survenant sur les réseaux de télécommunications empruntés ou sur les matériels et logiciels utilisés par l'Intervenant.
- Aux difficultés d'accès et lenteurs du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes.
- Aux difficultés et incidents liées aux caractéristiques et limites d'Internet.
- Au détournement ou vol des informations de connexion du fait de l'Intervenant.

10.2 Obligations de l'Intervenant

L'Intervenant s'engage à :

- Utiliser les fonctionnalités essentielles de la Plateforme de façon loyale et conforme à sa finalité de mise en relation ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle et le droit à l'image afférents aux contenus fournis par STA IN CASA et notamment de sa base de données ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle et le droit à l'image afférents aux contenus fournis par lui sur la Plateforme ;
- Mesurer lui-même le périmètre de sa vie privée et de ne communiquer, via la Plateforme, que des informations dont il estime que la diffusion sur la Plateforme ne peut lui être préjudiciable.
- S'interdire tous propos ou contenus contrevenant aux droits d'autrui ou à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, politique, raciste ou xénophobe et, de manière générale, aux lois et règlements en vigueur, aux droits des personnes ou aux bonnes mœurs. En particulier, les photographies et toutes informations, données ou fichiers téléchargés sur la Plateforme doivent être décents et se rapporter exclusivement au service de mise en relation, s'ils se rapportent à un tiers, être fournis avec son autorisation expresse et sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur concerné ;
- Ne pas poster, indiquer ni diffuser, sous quelque forme que ce soit, des informations ou contenus intégrant des liens hypertextes vers des sites Internet tiers à STA IN CASA ou vers des sources externes (sites ou applications mobiles de tiers, réseaux sociaux, etc.) (ci-après, les "Sites Tiers") qui auraient un caractère illégal, contraires aux bonnes mœurs et/ou non conformes à l'objet du Contrat.
- Utiliser ses Informations de connexion selon leur stricte finalité d'authentification à la Plateforme. A cet égard, l'Intervenant ne doit pas, sans que cette liste ne soit limitative, communiquer, diffuser, partager, rendre accessible, de quelle que façon et pour quelque raison que ce soit, ses Informations de connexion à un tiers.

Les contenus portant atteinte à une de ces obligations peuvent faire l'objet d'une notification auprès de STA IN CASA à l'adresse de courrier électronique contact@staincasa.com.

Le Client est informé que STA IN CASA est en droit suspendre l'accès au compte et de le supprimer en cas de comportement abusif, d'atteinte à la sécurité de la Plateforme ou d'utilisation contraire à sa finalité.

Article 11 REFERENCEMENT

Les Utilisateurs et/ou leurs annonces sont classés et présentés sur la Plateforme selon le service, la zone géographique et les disponibilités recherchés par les Utilisateurs.

Article 12 COLLABORATION DES PARTIES

Les parties s'engagent à coopérer pleinement pour la bonne exécution du Contrat et notamment à se tenir mutuellement informées et à se communiquer spontanément tous événements, informations, documents, méthodes ou autres éléments utiles à la bonne exécution de l'abonnement. Il s'agit d'une obligation essentielle du contrat.

Article 13 GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE SUR LES SERVICES NUMERIQUES

Les présentes garanties légales portent sur le service d'intermédiation entre les Intervenants et les Bénéficiaires ainsi que sur les fonctionnalités essentielles de la Plateforme.

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant la période contractuelle pour chaque service prévu dans la souscription et à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant cette période. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité;
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée;
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme. Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation. Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

Article 14 SERVICE SUPPORT

STA IN CASA propose un service d'assistance limité à la résolution d'Anomalies relevant de la garantie légale de conformité sur les services numériques fournis. Ce service s'engage à prendre en compte les demandes émis par l'Utilisateur les jours ouvrés de 9h00 à 17h00 heures de Paris. Le service support est accessible par courriel électronique à l'adresse contact@staincasa.com. Le traitement des demandes est réalisé en fonction de leur importance définie par STA IN CASA.

Article 15 PROTECTION DES DONNEES

15.1 Respect de la réglementation applicable

Les Parties s'engagent à protéger les données à caractère personnel dont elles sont responsables en réalisant les actions de conformité à la réglementation applicable et à assurer les mesures de protection des données à caractère personnel.

15.2 Traitements de STA IN CASA

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, STA IN CASA collecte les données à caractère personnel de l'Intervenant en tant que Responsable du traitement, à des fins de :

- Gestion de la présente relation contractuelle (facturation, assistance, gestion commerciale, archivage, téléphonie, amélioration de la qualité, recouvrement, etc.),
- Sécurité de la Plateforme,
- Respect de la réglementation applicable à STA IN CASA(notamment obligations légales de conservation des données de connexion et d'identification des utilisateurs).

STA IN CASA s'engage à ne pas utiliser les données ainsi collectées à d'autres fins que celles susmentionnées.

STA IN CASA s'engage à prendre toutes les mesures physiques, logiques et organisationnelles nécessaires conformes à l'état de l'art et de la technique de nature à empêcher tout accès ou utilisations frauduleuses de données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions des Données sauvegardées par le biais des Services en ligne.

Les données traitées à des fins de gestion de la relation contractuelle sont constituées de données relatives à l'identité de l'Intervenant, ses coordonnées et informations financières et sont conservées par STA IN CASA pendant toute la durée du Contrat et les 5 ans suivants. Afin de satisfaire la sécurité de la Plateforme, les données de connexion et d'identification des utilisateurs, ainsi que le contenu de la messagerie sont conservées par STA IN CASA pendant six (6) mois. Les autres données à caractère personnel susceptibles d'être collectées et traitées par STA IN CASA, sont conservées conformément à la loi applicable, afin de respecter ses obligations légales.

Commenté [AS5]: À vérifier

Dans le cadre des finalités définies ci-dessus, l'Intervenant accepte que les données à caractère personnel susvisées le concernant soient transférées conformément à la loi applicable aux sous-traitants de STA IN CASA qui interviennent dans le cadre de l'exécution du Contrat. Ceux-ci ne pourront toutefois accéder à ces données à caractère personnel que dans le cadre des finalités susmentionnées et dans le strict respect des droits de l'Utilisateur en matière de protection des données à caractère personnel.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au RGPD et selon la base légale applicable, l'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations susvisées le concernant. Il peut exercer ce droit et obtenir communication desdites informations auprès de STA IN CASA par courriel à l'adresse électronique : contact@staincasa.com ou encore par courrier postal à l'adresse : 1160 Lamajone 20290 LUCCIANA. Il y sera répondu dans un délai de trente (30) jours suivant réception. L'Utilisateur est également informé qu'il peut porter sa réclamation auprès de la CNIL, pour les résidents français.

15.3 Localisation et transfert de données

STA IN CASA s'interdit de communiquer les Données sous quelque forme que ce soit à un tiers, excepté à ses sous-traitants dans le cadre de l'exécution du Contrat.

L'Intervenant est informé du fait que STA IN CASA peut toutefois être amenée à devoir communiquer lesdites données à des autorités judiciaires et / ou administratives, notamment dans le cadre de réquisitions. Dans ce cas, sauf disposition légale ou injonction de l'autorité compétente l'en empêchant, STA IN CASA s'engage à en informer l'Intervenant et à limiter la communication de données à celles expressément requises par lesdites autorités.

Les Données de l'Utilisateur sont hébergées sur des serveurs situés physiquement dans l'Union européenne.

Article 16 RESPONSABILITE

STA IN CASA ne fournit pas elle-même les prestations de services susceptibles d'être proposées par les Intervenant mais agit en tant qu'intermédiaire pour mettre en relation les Intervenant et les Bénéficiaires.

STA IN CASA ne conclut aucun contrat au nom et pour le compte des Utilisateurs. La Plateforme est limitée à une mise en relation et une prise de contact.

L'Intervenant réalise ses prestations auprès du Bénéficiaire en toute indépendance de STA IN CASA. Il est seul responsable des conséquences de ses services, conseils, informations, pratiques et mises en garde qu'il fournit au Bénéficiaire.

L'Intervenant déclare satisfaire les obligations commerciales, fiscales, juridiques, sociales et toute obligation au regard de sa qualité. L'Intervenant est seul responsable de l'exécution et du respect de ses obligations vis-à-vis du Bénéficiaire.

Article 17 DURÉE DE L'ABONNEMENT

L'abonnement est à durée déterminée et prend fin à son terme. L'Utilisateur reçoit une notification TROIS (3) jours avant la fin du contrat pour lui permettre de le renouveler s'il le souhaite. Chaque Intervenant peut mettre fin à son inscription sur la Plateforme, sans frais autres que ceux liés à la transmission de sa demande et sans motif via l'adresse électronique contact@staincasa.com. Cette demande est réputée traitée sous 3 jours ouvrés suivant la réception par STA IN CASA de la demande de suppression du compte concerné. L'Intervenant est informé par courrier électronique de la suppression de son compte qui prendra effet au terme de l'abonnement et les sommes sont dues jusqu'au terme de celui-ci.

Article 18 SUSPENSION ET RESILIATION PAR STA IN CASA

STA IN CASA se réserve le droit de suspendre l'accès au compte en cas d'utilisation illicite de la Plateforme ou d'atteinte à sa sécurité. En cas d'impossibilité de remédier au comportement abusif ou à la suppression du contenu illicite dans un délai de HUIT (8) jours à compter de la notification par STA IN CASA, elle se réserve le droit de supprimer le Compte de l'Intervenant. Dans cette situation, l'Intervenant dégage STA IN CASA de toute responsabilité résultant de la disparition des données et les sommes restent dues au titre de l'abonnement.

Sans aucune formalité judiciaire, sans indemnité et sans préjudice des sommes que STA IN CASA pourrait demander au titre de Dommages et intérêts, le contrat peut également être résilié de plein droit par STA IN CASA en cas de modification de la situation de l'Intervenant et notamment le décès, la cessation d'activité et/ou la perte de validité du diplôme ou de la formation qualifiante. Dans ce dernier cas, STA IN CASA adresse une lettre recommandée avec accusé de réception à l'Intervenant lui notifiant la résiliation du Contrat effective à réception de ladite lettre.

Article 19 DROIT DE RETRACTATION

Conformément au Code de la consommation, l'Intervenant dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation, à compter de la date de la souscription, sans pénalités et sans justification nécessaire.

Pour faire valoir son droit de rétractation, l'Intervenant est invité à compléter le formulaire dédié disponible à la fin des présentes conditions générales et à l'envoyer à l'adresse postale indiquée dans le formulaire.

L'Intervenant est informé qu'afin d'avoir accès immédiatement à la Plateforme ou dans le délai de 14 jours, il doit au préalable renoncer expressément à son droit de rétractation.

Article 20 CESSIION DU CONTRAT

Le Contrat est conclu intuitu personae et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, de la part de l'Intervenant, sans autorisation préalable, expresse et écrite de STA IN CASA.

Article 21 TOLERANCE

En tout état de cause la passivité temporaire de STA IN CASA à se prévaloir de l'une quelconque des clauses des présentes CG ne peut être interprétée par l'Utilisateur comme valant renonciation par STA IN CASA à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque desdites conditions.

Article 22 NON-VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Sauf disposition expresse contraire, en cas de contrats successifs, la disposition contractuelle la plus récente annule la précédente lorsque ces deux dispositions sont différentes.

Article 23 TITRE

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 24 MEDIATION

En cas de litige, l'Intervenant doit s'adresser en priorité à STA IN CASA via l'adresse de courrier électronique contact@staincasa.com dans les paramètres du profil de l'Utilisateur ou par courrier postal à 1160 Lamajone 20290 LUCCIANA.

En l'absence de solution dans les 21 jours qui suivent la demande, l'Utilisateur peut saisir xxxx

Commenté [AS6]: Il faut adhérer à un médiateur de la consommation

FORMULAIRE DE RETRACTATION

En cas d'éligibilité au droit de rétractation et, à défaut d'y avoir expressément renoncé lors de la souscription des services, l'Utilisateur peut compléter et renvoyer le formulaire ci-dessous s'il souhaite se rétracter du contrat et en l'adressant à STA IN CASA par courrier postal à l'adresse 1160 Lamajone 20290 LUCCIANA ou par courriel à l'adresse électronique contact@staincasa.com.

« A l'attention de STA IN CASA EURL :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur les services numériques ci-dessous :

Souscrit le :

Nom du consommateur :

Identifiant du compte Utilisateur :

Adresse du consommateur :

Date :

Signature du (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) : »